

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-27**

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15

**OBJET : MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA TRANSFORMATION DU SITE DE CAPTAGE
DU MORELLON EN EXHAURE-REPRISE**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2022

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine,
M. THIMONIER Franck, MM ABADIE Frédéric, BERCIMUELLE Laurent, MONTAGNON Bruno, JARRIGE
Jérôme, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVIER Christelle, M. ASTRUC Pierre-Charles, Mme CORNET
Sophie, M. PLOCH Romain

Absents : Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Christine FASSINOT*), Mmes LONGEARD Gaëlle,
BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, PARENTI Sandrine

Secrétaire de séance : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de transformer le site de
captage d'eau potable du Morellon en exhaure-reprise, avec la création d'une bache d'exhaure
couplée à une station de reprise ainsi que le rééquipement du puits et la reprise de son génie
civil.

Après présentation de cette opération inscrite au budget primitif 2022, le Conseil
Municipal prend connaissance de la proposition du Cabinet d'Etudes Marc MERLIN (69002
Lyon), pour une mission de **maîtrise d'œuvre**, soit :

Rémunération calculée sur la base de :

Enveloppe prévisionnelle HT des travaux	355 000,00 €
Taux 6 %	21 300.00 €
Dossier d'urbanisme.....	3 500.00 €
Total HT	24 800.00 €
TVA 20 %	4 960.00 €
Montant TTC	29 760.00 €.

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte cette mission de maîtrise d'œuvre, aux conditions précitées,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant ainsi que les
demandes d'autorisation d'urbanisme et environnementale nécessaires.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme :
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 3 janvier 2023

Le Maire,



Alain CAUQUIL